

INSCRIPTIONS SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Périscolaire matin et soir / Cantine / Accueils de Loisirs Mercredis et Vacances

■ AU PREALABLE, RETIRER ET REMPLIR LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

Pour toute réservation, la famille doit remplir un Dossier Unique d'Inscription (DUI).

- 1) Dossier à retirer à l'accueil de la Maire ou à l'accueil périscolaire, ou imprimable chez vous depuis le portail famille.
- 2) Retourner le DUI avec les demandes de réservation à la mairie ou à l'accueil périscolaire.

Attention : nous ne traiterons aucun dossier reçu par mail (format papier uniquement) !!!

A joindre obligatoirement :

- L'attestation de prise de connaissance du règlement intérieur (dernière page signée),
- La copie du carnet de vaccination à jour de votre enfant,
- Attestation d'assurance scolaire/extrascolaire (pour l'année scolaire à venir),
- Les attestations d'employeur ou attestation d'inscription à Pôle Emploi,
- Le cas échéant, votre numéro identifiant CAF,
- Le cas échéant, l'attestation MSA,
- Le cas échéant, le certificat de la MDPH (personne reconnue porteuse d'un handicap).

Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.

■ CANTINE – PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

Dès réception du DUI :

- 1) Traitement de tous les dossiers par le service.
- 2) Réponse aux Familles entre le 11.05 et le 12.08 (pour les demandes les plus tardives)
- 3) Validation des réservations par les familles.

Réservation à l'année avec possibilités d'annulation entre le 15 et le 20 pour les mois suivants (Cf règlement intérieur « absences et annulations »)

■ MERCREDIS

Dès réception du DUI par le service :

- 1) Traitement du DUI par le service.
- 2) Réponse aux familles dès le 11.05.
- 3) Validation des réservations par les familles

Possibilité d'effectuer les réservations à l'année ou de manière ponctuelle (dans la limite des places disponibles).

Priorité aux Massongiens jusqu'au 30.08.2024.

Possibilité d'annulation entre le 15 et le 20 pour les mois suivants. (Cf règlement intérieur « absences et annulations »).

■ VACANCES SCOLAIRE

DUI obligatoire pour toute réservation aux vacances.

- 1) Ouverture des demandes de réservation 3 semaines avant la date d'ouverture de l'accueil de loisirs pour les Massongiens, 2 semaines avant pour les habitants des autres communes.
- 2) Validation des réservations par le service.

Pas d'annulations possibles sauf en présentant un justificatif (Cf règlement intérieur « absences et annulations »).



La Clairière - CLAE de Massongy

2 Chemin de Brue - 74 140 MASSONGY

☎ 07.70.24.72.07

✉ enfance.jeunesse@massongy.fr